

RÉSOLUTION 9.13

QUESTIONS RELATIVES AUX ÉCHOUAGES (TASK FORCE D'URGENCE DE L'ACCOBAMS POUR LES ÉVÉNEMENTS D'ÉCHOUAGE¹, RÉSEAUX D'ÉCHOUAGE FONCTIONNELS)

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Rappelant la Résolution 8.2 par laquelle les Parties ont convenu d'encourager la création d'un Groupe de travail régional ainsi que la collaboration entre les réseaux nationaux des Parties pour les événements d'échouage et ont prévu une Action de Conservation 1d pour 2022/2025,

Rappelant la Résolution 8.15, soulignant la nécessité d'établir et d'assurer le fonctionnement continu des réseaux d'échouage, réitérant le besoin d'améliorer la collecte de données sur les populations de cétacés et la, et de renforcer la collaboration régionale entre les banques de tissus, afin de faciliter les échanges d'échantillons de tissus pour des analyses conjointes,

Rappelant également la Résolution 7.14 sur les « Meilleures pratiques en matière de surveillance et de gestion d'échouages de cétacés », ainsi que la Résolution 4.16 sur les « Lignes Directrices pour une réponse coordonnée en cas d'échouages de cétacés »,

Se félicitant de la création de la Task Force d'urgence de l'ACCOBAMS pour les événements d'échouage (AETFS), et soulignant sa valeur ajoutée dans les pays où les réseaux d'échouage ne sont pas correctement établis,

Notant que les participants à la réunion organisée conjointement par les Secrétariats de l'ACCOBAMS et de la Commission de la mer Noire qui a permis de faire le point sur les sujets communs en relation avec la mer Noire (Istanbul, 6-7 mars 2024) ont convenu que, dans le cadre de l'AETFS, une sous-unité spécifique « mer Noire », composée d'experts des pays riverains de la mer Noire, devrait être créée,

Notant que des enquêtes *post mortem* standardisées et une interprétation harmonisée des résultats ont été considérées comme pertinentes pour la mise en œuvre de différentes stratégies de l'ACCOBAMS, telles que celles liées aux prises accessoires, aux collisions avec les navires, aux déchets marins et au bruit sous-marin,

Prenant en considération la Recommandation 16.6 du Comité Scientifique sur les « Questions d'échouage (AETFS, réseaux d'échouage fonctionnels) »,

1. *Demande* aux deux co-présidents de l'AETFS de mettre à jour les Termes de Référence (ToR) de l'AETFS en tenant compte des autres initiatives existantes en termes d'objectifs et d'établir un système de priorisation pour fournir un soutien en cas de demande de renforcement des capacités et de réponse d'urgence ;

¹ En anglais: Emergency Task Force for Stranding events

2. *Décide :*

- De considérer comme une situation d'urgence tout échouage de cétacés susceptible de submerger les ressources locales et/ou de représenter une situation d'urgence transfrontalière (par exemple, échouages massifs, échouage de grandes baleines, événements de mortalité inhabituels, épidémies), ainsi que tout événement isolé impliquant des espèces menacées, en danger ou à données insuffisantes dans la zone de l'ACCOBAMS (p. ex., les baleines à bec de Cuvier, les cachalots, les orques du détroit de Gibraltar)²,
- que toute situation d'urgence survenant dans la zone de l'ACCOBAMS doit être rapidement signalée à l'AETFS via le Secrétariat ;
- qu'une section spécifique soit ajoutée au Rapport National ;

3. *Demande au Secrétariat, en collaboration avec l'AETFS :*

- tenir à jour une liste des experts en échouages et des points de contact ou coordinateurs des réseaux d'échouages existants, qui sera publiée sur le site web de l'ACCOBAMS afin de faciliter la transmission d'informations et la communication ;
- tenir à jour des listes des banques de tissus, des institutions responsables désignées par les Parties et des laboratoires enregistrés en tant qu'institutions scientifiques ou médico-légales CITES, y compris les centres de collaboration de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA), afin de faciliter les échanges transfrontaliers d'échantillons et les enquêtes ;
- mettre à jour, lorsque nécessaire, les documents existants de l'ACCOBAMS relatifs à la gestion et aux études des échouages (meilleures pratiques, lignes directrices et protocoles), par le biais de réunions régulières entre experts afin d'y inclure les nouvelles connaissances et analyses, et de promouvoir l'harmonisation dans l'interprétation des résultats post mortem ;
- mettre en œuvre le renforcement des capacités grâce à des modules de formation destinés aux vétérinaires et aux biologistes participant aux investigations post mortem, en utilisant des technologies innovantes (c'est-à-dire réalité virtuelle et augmentée, métavers, impression 3D) et en incluant les principes de la photographie médico-légale et de la télé-nécropsie ;

4. *Encourage* les Parties à envisager l'adoption systématique de technologies d'assistance à distance pendant les investigations, en soutenant l'acquisition de matériel et de logiciels adaptés afin d'appliquer systématiquement cette approche dans la zone de l'ACCOBAMS ;

5. *Invite* les Points Focaux Nationaux à fournir le soutien approprié pour recueillir des informations sur toute activité humaine susceptible d'être liée à un échouage, ainsi que les coordinateurs du réseau d'échouages et les autorités compétentes, afin d'aider à acheminer les carcasses vers des laboratoires appropriés, disposant des infrastructures nécessaires pour effectuer les examens prévus par la Résolution 7.14, afin de permettre une identification approfondie des causes de mortalité ;

6. *Décide* de créer un fonds d'urgence alimenté par des contributions volontaires des Parties, des Organisations Internationales et des donateurs publics et privés, qui serait géré par le Secrétariat de l'ACCOBAMS avec les conseils de l'AETFS, afin de mettre en place des procédures simples et efficaces pour soutenir les analyses coûteuses (ex. toxicologie, génomique, recherche sur l'audition), les échanges d'échantillons entre les Parties

² Veuillez vous référer au document sur les Meilleures pratiques en matière d'autopsie et de prélèvement de tissus sur les cétacés. https://accobams.org/wp-content/uploads/2019/04/MOP7.Doc33_Best-practices-on-cetacean-post-mortem-investigation.pdf (disponible en anglais uniquement)

et/ou le voyage d'experts pour les investigations en cas de situations d'urgence dans les Parties qui demandent un soutien ;

7. *Invite* l'AETFS et le Secrétariat de l'ACCOBAMS à élaborer les procédures relatives aux demandes de financement, et demande au Secrétariat de les soumettre au Comité Scientifique de l'ACCOBAMS et au Bureau de l'ACCOBAMS pour approbation.